

## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille treize, le 5 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 28 novembre 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

**Étaient présents :** • ARCONS : Claude GANELON • ARSAC : Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Georges MONTMINOUX (suppléant) • CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD • CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET • LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD • LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN • LUDON MEDOC : Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY (suppléant), Martine VALLIER • MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Pierre CABANY (suppléant), Anne SAVIN de LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE • MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Serge FOURTON • LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANÇADE, Annick MORA, Josette JEGOU • SOUSSANS : Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE.

**Absents excusés :** Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON, Aline SALLEBERT, Joseph FORTER pouvoir à Benoît SIMIAN, Philippe DUCAMP, Christine NADALIE, Pierre-Yves CHARRON pouvoir à Pascal GALLEGO.

**Conseillers en exercice :** 39 • **Présents :** 36 • **Votants :** 39

**Secrétaire de séance :** Georges MONTMINOUX

---

### 2013-0512-06 Subvention Dotation d'Équipement Des Territoires Ruraux (DETR) 2014 - Réalisation du ponton de Cussac et construction d'un ALSH au Pian Médoc

---

Dans le cadre de la DETR 2013, la Communauté de Communes avait déposé deux dossiers de demande de subvention. Toutefois il est possible pour l'année 2014 de maintenir les demandes 2013 non financées. Il est donc proposé de reconduire le projet de réalisation du Ponton de Cussac selon le plan de financement joint.

Par ailleurs, un deuxième dossier de demande de subvention pouvant être déposé, il est proposé de présenter le projet de construction de l'ALSH au Pian Médoc selon le plan de financement joint

La Communauté de Communes va donc solliciter, auprès des Services de l'État, la subvention la plus haute au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet de construction de l'ALSH au Pian Médoc et reconduire la demande de financement au même niveau que 2013 pour le Ponton de Cussac.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Autorise** Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes et signer tous les documents relatifs à ces demandes.

Pour copie conforme  
Arsac, le 16 décembre 2013

Le Président,

  


Gérard DUBO